

Séance du 8 février 2016

Date de convocation : 27-01-2016

<u>Nombre de membres</u>		
Afférents au Conseil Communal	En exercice	Qui ont pris part à la réunion
11	11	08

L'an deux mil seize, le huit février à vingt heures trente, le Conseil Communal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guy VELANY, Maire délégué.

Etaient présents : MM. SEBERT Emmanuel, Mme CHERON Béatrice, MM. ROUX Benoît, Mme VAN RIJN Hendrika, MM. LECOQ Laurent, REVET Alain et Mme MANSON Aurélie formant la majorité en exercice.

Absents excusés : MM. BINET Samuel, LECOQ Philippe, LABBE Jean-Marc

A été nommée secrétaire : Mme MANSON Aurélie

.....

Séance n°2016-01

Chaudière mairie

Considérant la nécessité de procéder au changement de la chaudière vétuste du bâtiment mairie-logement, des devis ont été sollicités dans ce sens. Monsieur le maire délégué présente trois propositions à l'assemblée communale pour le remplacement de la chaudière fioul.

- Devis chaudière fuel 2 807,56 € HT
- Devis chaudières à condensation 5 851,92 € HT et 6 923,80 € HT

Après discussion, il est décidé de contacter le SDEC et le CIER afin de se renseigner sur les possibilités d'aides à obtenir pour ce genre d'acquisition et sur la meilleure stratégie à adopter pour ce remplacement de chaudière.

Mise en accessibilité

Des devis ont été sollicités pour les travaux de plomberie à effectuer à la salle des fêtes et à la salle des associations en vue de satisfaire aux normes d'accessibilité des sanitaires.

La dépense s'élèverait à 1 739 euros HT uniquement pour la plomberie. Il conviendra d'y ajouter des frais de menuiserie (cloison, bloc porte) pour les sanitaires de la salle des associations.

L'assemblée communale souhaiterait que l'agent technique communal et l'agent contractuel procèdent aux travaux de démolition et pose du placo et portes.

Plutôt que de faire appel à une entreprise de menuiserie, ne serait-il pas plus judicieux d'avoir recours à du personnel technique de la commune nouvelle Vire Normandie ?

Monsieur Guy Vélany est chargé de se renseigner.

Restaurant « la Jourdane »

...
La semaine dernière, une canalisation été bouchée au restaurant « la Jourdane » et l'entreprise DAUPHY est intervenue pour remédier à cette situation critique. L'intervention a duré plus d'une journée pour découvrir l'endroit où se trouvait l'obstruction. A titre exceptionnel, la commune prendra en charge la facture. Le restaurateur sera quant à lui chargé d'informer la clientèle de ne pas jeter les essuie-mains papier dans les toilettes.

Budget 2016

Il est présenté à l'assemblée le détail des dépenses et recettes réalisées en 2015 et une ébauche des dépenses à prévoir en 2016. Pour la partie recettes, peu d'éléments sont connus à ce jour. L'excédent de fonctionnement cumulé 2015 s'élève à 190 282,99 euros et le déficit d'investissement cumulé 2015 s'élève à 19 998,08 euros.

Projets de travaux

Monsieur Guy Vélany propose de redéfinir les travaux urgents à prévoir.

Il est proposé de murir le projet d'**aménagement de cœur de bourg** et demander conseil auprès de services compétents pour la voirie et l'aménagement paysager. Il sera nécessaire de prévoir la réfection de trottoirs existants, la prolongation et la création de nouveaux trottoirs, l'aménagement du parking mairie avec goudronnage ainsi que celui de la salle des fêtes, le reprofilage de la voie communale n° 2 vers le presbytère et le cheminement piétonnier, l'effacement du réseau électrique, l'aménagement paysager et le fleurissement du bourg.

Il est urgent de prévoir l'aménagement des **plates-formes pour containers** à ordures ménagères pour la facilité d'accès et la propreté de ces points de collecte. (Cordonnière, Bois de cuvette, le Vey...)

Atelier technique : aménagement d'un espace chauffé avec coin bureau et sanitaires.

Matériel technique : envisager le remplacement du tracteur, du tracto-tondeuse et de la remorque.

Salle des fêtes : Procéder à une réhabilitation nécessaire qui pourrait se traduire par la construction d'un nouveau bâtiment.

Séance levée à 22 h 30

Maisoncelles-la-Jourdan, le 8 février 2015

Le Maire délégué, Guy VELANY